



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : personnel

Question écrite n° 62533

Texte de la question

Après avoir pris connaissance de l'interview du procureur Eric de Montgolfier, parue au Journal du Dimanche, le 10 juin 2001, qui manifeste de vives inquiétudes causées par le départ du directeur des services fiscaux, avec lequel il a travaillé en étroite collaboration et en bonne intelligence pour faire respecter les lois de la République, M. Georges Sarre demande à Mme la secrétaire d'Etat au budget si ce fonctionnaire est muté à sa demande ou pour des raisons de service. Dans l'hypothèse où sa mutation est maintenue, il lui demande si le directeur, qui poursuivra son action au sein des services fiscaux, sera affecté à son poste dans les délais requis par la mission, centrale, qui deviendra la sienne.

Texte de la réponse

Le départ du directeur des services fiscaux des Alpes-Maritimes, intervenu le 30 août 2001, s'inscrit dans le cadre du mouvement habituel des directeurs. Son successeur a pris ses fonctions et la continuité de la mission est assurée dans les meilleures conditions. Il a bien entendu pris contact avec l'autorité judiciaire à l'occasion de son installation.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62533

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3456

Réponse publiée le : 31 décembre 2001, page 7525